

MAIRIE DE LES CHAPELLES

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilles FLANDIN, Maire,

Présents :

ALBRIET David	FATTET Marc	FOURNIER Odile
FRANCOU Gilbert	LIGEON Marie-Cécile	MONTMAYEUR Joël
MOREL Jean-Pierre	PELLECUER Paul	SONDAZ Elodie
Etaient excusés	BERGER-SABBATEL Clémence	BOIREAU Yann
	HENRY Grégory	
Etaient absents	COCHET Alain	STEPEC Murielle

Secrétaire de séance : FOURNIER Odile

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, qu'ils ont été informés par le biais de la convocation que les documents du projet du Plan Local d'Urbanisme étaient consultables, en mairie dans les jours précédant la séance du Conseil municipal.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 novembre 2019 au 11 décembre 2019, ensemble les conclusions, le rapport et l'avis du Commissaire-enquêteur ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

**Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours
pour la prochaine rentrée**

L'organisation scolaire à 4 jours adopté le 1er septembre 2017 arrive à son terme le 31 août 2020. Le conseil municipal délibère pour un renouvellement similaire.

Avenant Véolia

Suite à des incidents de non-conformités bactériologiques de la qualité de l'eau, sur 2 années 2018 et 2019. Il est décidé dans l'avenant de traiter la mise en place de traitements UV (ultra-violets) nécessaires pour éviter tout risque lié à la qualité de l'eau distribuée.

Différentes hypothèses de travaux ont été présentées.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour et 1 voix contre, choisit l'option 3 : un traitement ultra-violet sur 2 réservoirs Chef-Lieu et Picolard. Le coût de ces investissements est échelonné sur 3 ans et sera répercuté aux abonnés sur le prix global de l'eau.

En fonction des résultats de la potabilité de l'eau, des travaux peuvent être envisagés sur le réservoir de Couverclaz.

L'échéance du présent avenant est fixée au 31 décembre 2023.

Suite de la cession de terrain à Parchet

Le Conseil municipal décide de vendre à Mme Anne PIPET, au hameau de Parchet, la parcelle A 2351 d'une contenance de 81m² au prix de 5€/m².

Modification d'une servitude

Par délibération du 14 octobre 2019 qui autorisait M. BLANC Jean-Pierre à enterrer une conduite d'eau sur des parcelles sur la Commune de Beaufort appartenant à la Commune des Chapelles.
Suite à un avis défavorable des services de la DDT, M. BLANC Jean-Pierre nous fait une nouvelle proposition qui est acceptée par le conseil municipal.

Communication des demandes d'urbanisme

Point sur les dossiers vus en commission d'urbanisme :

- Permis de construire BLANC Cyrille au lieu-dit « Le Col » pour la restauration d'un chalet d'alpage.
- Permis de construire modificatif du GAEC de Vaugellaz au lieu-dit « Les Combes » pour la modification de la taille du bâtiment et la fumière couverte qui sera remplacée par une fosse à lisier sous la stabulation.
- Déclaration préalable
 - o GIACHINO Yann à Montgirod pour le remplacement des huisseries du rez-de-chaussée et de la porte du garage ;
 - o JAVELLE Dominique à Montgirod pour le changement de la couverture de la toiture ;
 - o ROUILLON Bruno au Chef-Lieu pour la création d'une porte d'entrée à la place de la porte-fenêtre ;
 - o COMTE Florence à Couverclaz pour l'installation d'une fenêtre de toit ;
 - o TUDELA Romain / BARD Stanie à Picolard pour l'agrandissement d'ouvertures et la création de balcons ;
 - o GREFFET Brice au Chef-Lieu pour la création et la modification d'ouvertures ;
 - o RAULOT Serge au Chef-Lieu pour la rénovation d'un cabanon

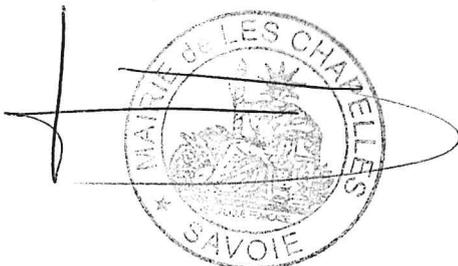
Questions et communications diverses

- Avis favorable pour la prise en charge d'un stage de remise à niveau organisé par la Prévention Routière et à destination des seniors de plus de 65 ans des résidents de la Commune.
- Subvention de 50€ accordée pour le Comice Agricole de la Vallée de Tarentaise.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 03 mars 2020

Le Maire,



Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.